L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 SEPTEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

Mme E. MURRAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal.
1er sept—3m.

DEMANDES.

UNE cuisinière de premier ordre pour une petite famille. Doit coucher sur les lieux. S. Escoffier, coin Marais et Colombus.
10 sept—

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres.
25 août—

A VENDRE.

NOURRITURE pour volailles à 25c par sac au "Lanaux's Rice Mills", 71 rue Decatur.
18 sept—3f

POUR cause de maladie, bonne grocerie et bar faisant de bonnes affaires. S'adresser coin Bourbon et Villeré de 11 heures a. m. à 2 p. m.
15 sept—15, 17, 19

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Hy. Prat, rue Barthélemy, entre Moralès et Urquhart.
4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Dumaine, coin Decatur.
7 juillet—3m

PAR LE CONSTABLE.

Louis Pujol et als vs Charles Olivier.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,423.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, sur le Bayou St-Jean, en face du "Foot Bridge," près du Southern Park, dans le deuxième district de cette ville, le VENDREDI, 27ème jour de septembre 1889, à 9 1/2 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir : Un esquif et une paire de rames.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 sept—14 19 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. C. E. Bergen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,662—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Buel, veuve de J. C. E. Bergen tutrice et comme telle administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,275—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession d'Alexandre Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,744—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jac Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

Succession de Ernest Emile Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,191—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Joubert, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,838 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Muntalbano, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de John Leonard Boey et de sa première femme Yetta Oeltzé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,824—Division D—Attendu que Mme Wilhelmina Boey, veuve de Henry Ederer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Boey et de Yetta Oeltzé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de Caspar Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,832.—Division E.—Attendu que Mme Veuve Elizabeth Wild, veuve de Caspar Wild, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Caspar Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W. Knieper vs leurs créanciers.—No 26,644—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Heinrich W. Knieper soit tenue pardevant Benj. F. Choate, notaire public en cette ville, le 26 septembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une decharge des dettes portées sur son bilan.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1889
Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 sept—3f 24 26

Rudolph Langermann vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rudolph Langermann, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 sept—14 19 23

Anthony Schneiders vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene S. Rouse, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 21

Orleans Manufacturing Company of Syrups Molasses and assorted Liquors en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,346—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes [illegible] par G. A. Lax, J. Théo. Te[illegible], liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les [illegible] conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 sept—6 11 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 27,663—Division E.—Rudolph Langermann vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Sur la cession de propriété du pétitionnaire Rudolph Langermann [illegible] E. J. Mérel, Esq. [illegible]
Nlle-Orléans, 10 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 août—3f en 14 sept

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	.....	50,000
1 Lot de..	25,000,	.....	25,000
2 Lots de..	10,000,	.....	20,000
5 Lots de..	5,000,	.....	25,000
25 Lots de..	1,000,	.....	25,000
100 Lots de..	500	.....	50,000
200 Lots de..	300,	.....	60,000
500 Lots de..	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500,	soit......	$50,000
100 Lots de.. $300,	.. ..	30,000
100 Lots de.. $200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, l'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an......................	$12 00
Six mois....................	6 00
Trois mois..................	3 00
Un mois.....................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an......................	$3 00
Six mois....................	1 50
Quatre mois.................	1 00
Un mois.....................	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73 ...... CHARTRES......73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1888.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie.........	$3[illegible]
Sur les risques de rivière..........	1[illegible]
Sur les risques de mer..............	1[illegible]
	$417,156 36
A ajouter: Primes non acquises de 1887......	25,897 75
Total des primes..............	$[illegible]
A ajouter: Intérêt et profits et pertes.......	$ 24,089 51
Revenu total..................	$[illegible],144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie..........	$158,732 68
Sur risques de rivière	3,[illegible] 31
Sur risques maritimes	3,717 77
Total pertes payées	$166,789 21
Primes rembourcées, et annulations..........	48,1[illegible] 01
Commissions..................	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Taxes et licences............	6,920 12
Dépenses, bureau local et agences, salaires, [illegible] loyer, impressions, etc........	37,044 68
Total des débours............	$340,670 28
Surplus......................	$154,473 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés.	$102,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées..................	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés....................	1,[illegible] 27
Profits et pertes...........	42,[illegible]
	$184,473 86

ACTIF

A la valeur du marché: Argent en banques.....	$96,122 89
Argent au bureau.............	14 30
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..........	31,625 00
$118,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Premium........	133,090 00
$95,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans......	121,200 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent......	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)........	24,659 86
Une action du N. O. Produce Exchange......	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange.......	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.........	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	520 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters......	150 00
Primes en cours de perception......	50,729 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.........	2,000 00
	$486,095 90

PASSIF.

Capital-actions..............	$300,000 00
Fonds de réserve.............	9,714 90
Dividendes non réclamés.....	2,200 00
Réservé pour risques non expirés	102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888........	1,600 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)......	32,539 90
	$486,095 90

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
F. G. ERNST,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker.

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente: Sur risques d'incendie.....	$158,986 75	
Sur risques maritimes.....	3,942 06	
Sur risques de rivières.....	6,628 62	
Total des primes.	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises....	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889.....		$118,864 43
Pertes payées: Sur risques de feu...	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières......	2,847 28	
Taxes et dépenses, moins intérêts......	22,707 36	
Réassurances et primes rendues......	13,840 40	
		81,745 29
Profits.............		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant: Propriétés foncières.	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer............	90,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres......	77,545 62	
Billets recevables......	51,424 76	
Primes en cours de collection......	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville........	26,907 50	
Billets hypothécaires en par jugement......	4,225 00	
Argent comptant......	19,008 46	
		$458,725 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
Signé JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	W. K. Bofinger,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
Aristide Hopkins,	John B. Lallande,
Paul Fourchy,	D. Fatjo,
	U. Boscoli.

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
— DE LA —
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes......	$3,037,470 00
Bons des Etats-Unis, valeur au pair........	50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché..........	[illegible]
Actions et autres effets......	13,[illegible]
Maison de banque et autres propriétés foncières......	118,469 71
Trésorier des Etats-Unis......	2,250 00
Change......	[illegible]
Argent (comptant)......	[illegible]
Chèques sur le Clearing House......	[illegible] 15
	1,713,[illegible] 15
Total.........	$[illegible] 15

PASSIF.

Capital-actions......	[illegible] 00
Fonds de surplus......	[illegible] 00
Profits non divisés (sujets aux dividendes).....	[illegible]
Circulation......	[illegible]
Dépôts à retirer contre chèques.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Dividendes non payés.......	[illegible]
	$[illegible] 15

A une réunion du Conseil de Direction, [illegible] dividende de CINQ POUR CENT [illegible]
R. M. WALMSLEY, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
JAMES F. JAMES, Caissier.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Lozaney vs Mary A. Hubbard, veuve Louis Gernier.

No 1440 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. B. Aleix Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par lui au shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit écrit a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Hagan et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 278.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. E. Deinbrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,800—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24 oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,782—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec cent trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant comme la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de cinq cent cinquante-deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme comme suit, à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $96 30 à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $96 30, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le résidu de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingts piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et aux lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 209, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Rampart, désigné par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire de cette ville, le 30 novembre 1832, et mesurant en mesure américaine, trente-un pieds (31) onze (11) pouces et cinq (5) lignes de façade rue Perdido, sur cent dix-sept (117) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire: la somme de cinq cents dollars [$500] avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement; cinq dollars [$5], frais de copie de l'acte hypothécaire; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme collective du principal et de l'intérêt ci-dessus mentionnés, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de son enchère, le paiement de la somme de douze cent cinquante dollars (1250), datée du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leurs dates; ayant garantie par une hypothèque sur la propriété précédemment décrite.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Thérèse Bernauer et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres, (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St-Philippe, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 23 janvier 1845 déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan trente-huit pieds, huit pouces, cinq lignes de face sur la rue St-Philippe sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres, par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. E. Brugier et S. Dufossat, dans le fond par les numéros deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et rementant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions. — L'acquéreur paiera comptant la somme de quatre cents piastres ($400) avec six pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1889 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de deux cent quatre-vingt-piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888, jusqu'à parfait paiement, avec tous les frais et les charges de procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété. L'acquéreur de plus, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cents vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et les lois, et la balance, s'il y en a du prix de l'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée rue Trafalgar, entre St-Charles et Carondelet, [illegible]

Zachary T. Black vs J. G. H. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,616—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Apollo, St-Charles, Trafalgar et Quatrième, et désigné par le No sept sur un devis annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, [illegible] notaire, le 11ème jour de mai 1860, [illegible] pieds de face sur la rue Trafalgar [illegible] par cent vingt-sept pieds de profondeur [illegible] acquis par le défendeur de Mme Elvire Charles King, veuve de feu William R. Williams, [illegible] le 1860.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—21 28—sept 6 11 15 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret McAuley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,785.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, signé le 13 septembre 1889, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le lot No 13, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Chestnut, d'après un plan, No 13, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847, mesurant 32 pieds 1 6-16 lignes de face à la rue St-André, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Termes et conditions.—Un tiers au plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec billets spécialement garantis par lien d'hypothèque et de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection des dits billets; les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1889 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant J. M. Woolfson, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Confiserie, Boulangerie et meubles de ménage.

Succession de Peter Schmelter.

No 27,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet — LUNDI, 23 septembre 1889, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, arrêt daté du 9 septembre 1889 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 281 rue Magazine, entre Ste-Marie et Félicité, le contenu de la confiserie et de la boulangerie ainsi que les meubles de ménage, consistant de comptoirs, le dessus en marbre, tables, vitrines, balances, faïence, verrerie, étagères, ustensiles de boulangerie, meubles de chambre à coucher, etc.; pour en avoir une description détaillée, voir l'inventaire déposé au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant avant livraison.
11 sept—11 14 21 23

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR
Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Scoola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et décrétant la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Scoola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale de "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier, No 27,660.

—A l'encan—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 19 août 1889, et signé le 12 août 1889 dans la cause ci-dessus, il sera vendu à l'encan:

1° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Decatur et Jefferson, désigné par les Nos 10 et 11 sur un plan dressé par A. Castaing, arpenteur, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, le 25 mars 1830, annexé à un acte passé pardevant Félix De'Armas, ex-notaire en cette ville, le 22me jour d'avril 1830. Les dits lots mesurent comme suit:

Le lot No 10, 26 pieds 2 pouces de face à la rue Toulouse, soixante-dix-neuf pieds (79) neuf (9) pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 11, quatre-vingt-six (86) pieds sur la ligne [illegible] et vingt-six (26) pieds de fond. Le No 11 a vingt-six pieds (26) trois (3) pouces sur la ligne du fond.

Le lot No 11 mesure vingt-six pieds (26) trois pouces (3) de face à la rue Toulouse, quatre vingt pieds (80) de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10 ci-dessus, quatre-vingt pieds (80) trois (3) pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 12 [illegible] et vingt-six (26) pieds [illegible] ligne du fond.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Decatur, Chartres et Toulouse, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Jefferson, sur cinquante-neuf (59) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Jefferson et Vieille Levée, désigné par le No 19 sur un plan dressé par Louis Surgi, déposé le 10 mars 1847, déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, ex-notaire en cette ville, et ayant vingt-sept (27) pieds et sept (7) pouces et six (6) lignes de face sur la rue Toulouse, et soixante-douze (72) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes sur la limite le séparant du terrain No 20, soixante-sixe (72) pieds de l'autre côté et vingt-sept (27) pieds sept (7) pouces et [illegible] lignes de profondeur.

4° Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, servitudes et tout ce qui en fait partie, dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 26 borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Chartres et Decatur, mesurant vingt-six (26) pieds, trois (3) pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de quatre-vingts (80) pieds sur la ligne [illegible] soixante-dix-neuf pieds de la rue de Chartres; [illegible] (3) pouces de la rue Decatur, [illegible] quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la limite [illegible]. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 17 de la rue Toulouse.

Les mesures qui précèdent sont toutes plus ou moins, conformément à un plan récent d'Edgard Pilié, voyer, en date du mois d'avril 1889. Les améliorations sur la propriété ci-dessus décrite consistent en :

1° Une bâtisse en briques, à quatre étages, à deux corps de logis, connue comme les Nos 11 et 13 rue Toulouse.

2° Une bâtisse en briques, à trois étages, connue comme le No 17 rue Toulouse.

3° Une bâtisse en briques, à deux étages connue comme le No 19 rue Toulouse.

4° Une bâtisse en brique à deux étages connue comme les Nos 15 et 17 rue Jefferson. Le tout ensemble étant connu comme le "Crescent City Rice Mill and Warehouses," ensemble avec les propriétés ci-dessus décrites, toutes les machines du moulin à riz, bouilloires et tout le matériel pouvant se transporter ou non appartenant aux affaires du dit moulin à riz, contenu dans les locaux ci-dessus désignés à l'exception de quatre (4) pilons de riz, la propriété personnelle de A. Scoola, Esq.

Aussi le droit d'occupation de la propriété connue comme le No 25 rue Jefferson, par bail de Peter Abel Drayfus, curateur, etc., et Jas. J. Reiss et A. Scoola, pour un terme de quatre ans, expirant le 31 décembre 1890, au taux de cent cinquante piastres par an payables tous les quatre mois. L'acquéreur devra payer le dit loyer.

Les dits loueurs sont maintenant occupés comme entrepôt. Ensemble avec les propriétés et le matériel du moulin, etc., tout le stock de commerce compris ouverts et toute chose quelle qu'elle soit appartenant à ladite association; il sera vendu le même jour et à la même heure, conformément au jugement rendu par l'Hon. Cour ci-dessus nommée, un rapport détaillé, ou liste de tous les comptes ouverts et toutes choses, marchandises en main, etc., sera ouvert pour l'inspection au bureau de l'encanteur, trois jours avant le jour de vente.

Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées se transfèrent en un ensemble vendues en bloc aux conditions suivantes: Comptant. Dix pour cent [10 0/0] devant être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs, et aussi les taxes dues et exigibles en 1889.
18 août—18 24 31—7 14 21 sept

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany.

Meubles, etc.

Succession de G. B. Sharbore.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 12 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Une certaine portion de terre, divisée en 14 lots, dans l'îlet No 20 dans la circonscription de la ville de Slidell, dans la paroisse St-Tammany, Louisiane. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison une fois, etc.

Aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de bois de construction, etc., d'après inventaire ci-inclus.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Rollo, notaire.
15 août—15 24 31 sept 7 14 21

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de ménage
Au coin des rues Prytania et Clio.
Succession de Mme E. E. Judson, décédée.
Sans réserve, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—JEUDI, 26 septembre 1889, à dix heures et demie du matin, sur les lieux, No 21 rue Prytania, coin Clio, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 septembre 1889, Docket No 16,000, pour le compte de la succession de Mme Euphemia E. Judson, décédée, à l'encan, il sera vendu—

Un vaste assortiment de beaux meubles de ménage en acajou et noyer noir pour salons, parloirs, chambres à coucher et salle à manger, tapis, literie, crédiens, [illegible], poêles, [illegible] et tabourets, poêle de cuisine et ustensiles et autres articles utiles et d'ornement, le tout en excellent ordre.
Conditions—Comptant avant livraison.
On peut voir les meubles le jour de la vente.
18 sept—18 19 21 à date

Nous n'épargnons pas vos démences. Servez-vous du Chloro-Naphtoleum. Le plus grand désinfectant connu.
7 juil—3 m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'huitres.

Succession de John O. Moore.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,165.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1889:

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec éventails.

Le privilège de la moitié de l'intérêt du bail du dit établissement pour un terme de trois ans du 1er octobre 1889, à raison de $850 par mois.
Conditions—Comptant.
17 sept—17,22,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Loeling, ou Roeling.

No 27,469 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 12 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir—

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 39 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
18sept—18 21 28—5 12 15 19.

50 actions de la Compagnie du Waterworks.

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1889—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—d'après le certificat No 6610.
Conditions—Comptant.
14 sept—14 21 28

Petite maison rue des Remparts, No 489, Troisième District.

Terrain spacieux rue du Quartier, No 564, entre les rues Tonti et Rocheblave, Deuxième District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74—

1° Un lot de terre mesurant 22 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Union et Enghien. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues du Quartier, Hôpital Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue du Quartier sur 141 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Rocheblave, 124 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue Tonti, 137 pieds 9 pouces 4 lignes dans le fond. Le tout 1 pouce 3 lignes sur la ligne courant diagonalement vers l'extrémité de la ligne du fond vers la rue du Quartier, et 11 pieds 9 pouces 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue du Quartier et courant vers la rue Tonti.
Une petite maison bâtie en bois retirée de la rue ayant quatre chambres, cuisine, etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

Vente positive de trois terrains rue des Champs-Elysées, faisant face au marché Delamore et formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Claiborne et Marigny et Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—

Trois lots de terre désignés par les Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Claiborne et Robertson, et qui mesurent comme suit:

Le lot No 10—29 pieds 9 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

Le lot No 8 ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus, et formé l'encoignure des rues Marigny et Claiborne.

Le lot No 9—45 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 9 pouces de profondeur—Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
14 sept—

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 165, entre les rues Rampart et Bourgogne.

Succession de Jean Menager.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Rampart, mesurant 29 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage ayant un rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plus cinq chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
6 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR ROEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 357 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROEY & O'CONNOR—Nicholas J. Roey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur un certain plan annexé à un acte passé en bureau de Wm. Mc C. Jones, notaire public, le 20 décembre 1865, mesurant, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Erato, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignée par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. E. Phelps, voyer, daté le 3me jour de février 1845, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, toit en ardoises, connue comme le No 357 rue Erato.
Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
10 sept—10 21 28—oct 5 12

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.
No 346 rue Prieur, Troisième District.
Succession Veuve J. B. Lavigne.
Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur,—Bureau, 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 30 août 1889, docket 27,584, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Onzaga, et mesurant en pieds anglais 28 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 3 chambres, galerie et cuisine attenante à la maison principale et citerne, une bonne citerne, cabinet d'aisances, et portant le numéro municipal 346.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent du prix d'adjudication [illegible] payés au moment de l'adjudication [illegible].
L'acte de vente pardevant John R. Rigney, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 août—26 31—7 14 21 28 sept

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE
No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 6 pouces et 5 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins; la propriété est vendue d'après un plan dressé par D. E. Seghers, daté le 30 août 1889 et maintenant à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue avec trois chambres, lieux d'aisances, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur paiera au-dessus de son enchère les taxes de 1889.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Positivement pas de limite.
14 sept—14 16 21 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix
Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grande hangars.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittera.

No 5,301—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent, en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline, et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 3, mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, desquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne, etc. Les quatre propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Seghers, architecte, daté le ... 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 105 pieds de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement (1/3) une moitié comptant; le reste à un an par un billet à l'ordre de l'acquéreur, portant sept pour cent par an, l'intérêt datant du moment de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur fera assurer la propriété pour le montant des billets fournis et transférera la police au détenteur du billet. L'acte de vente devant renfermer les clauses du pacte de non aliénation et la vente sans évaluation. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les taxes, mesure-mesurée devront être payées par les acquéreurs.

Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Girod et Julia.

A l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mme M. Heidenberg vs Henry Heilberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B—No 27,487.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, rendu le 10 septembre 1889 décrétant un partage, le procédera à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages qui appartiennent ou dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds 11 pouces.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, à 1 y a, à 1 an et deux ans de crédit ou à la dernière date de chaque... [illegible] par billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et la propriété vendue. L'acte portant toutes les clauses pénales ordinaires et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas que des procédures aient pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 sept—15 21 28—5 12 19 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District,
Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Henriette Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division, E.—No 27,656.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 21 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Marais, mesurant 37 pieds 9 pouces de face à la rue Louisa sur une profondeur de 90 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans ou en un à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à paiement, garantie par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garantie usuelles.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 sept—4 7 14 21 28—5oct.

ETAT DE SITUATION
— DE LA —
BANQUE DU PEUPLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant..................	$550,822 23
Change.....................	110,048 34
Prêts sur demande et escomptes....	1,236,812 16
Actions....................	29,062 50
Propriétés foncières.......	43,306 87
Total..........	$1,972,055 12
Fonds-capital.............	$380,000 00
Profits non divisés.......	161,664 58
Dépôts individuels........	1,[illegible],470 54
Dividendes non payés.......	920 00
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
ARTHUR HART, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.
(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.
30 juin—1f

Simon
LES PHOTOGRAPHIES
Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et agrandissement de peintures fanées.

CABINETS.
No 182 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.
13 mai—1an Dim

PEERLESS DYES Les meilleures. Chez tous les droguistes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 26,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 3 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Madison, Temple et Dublin, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant les lots 17 et 18 de l'îlet borné par les rues Washington, Cohn, Burdette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences,

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud-Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,875.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 septembre 1889, rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence, enfoncée à trois étages, No 223 rue Bourbon, coin nord ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être occupé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec armoires élevés, et des chambres avec de grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et offices, lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écuries, remise, chambre à charbon et à bois, citernes, hydrant et cour carrelée. La propriété mesure 58 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, avec un joli jardin de côté sous un joli enclos en fer, jardin embelli par des arbustes, des fleurs d'espèces rares. Une grande citerne, à l'étage supérieur, donne beaucoup d'eau à toutes les parties de la maison, et l'élévation de la maison, un belvédère surmonte la partie inférieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains environnants. Un site comme construction, en cas de ses avantages et située centralement, cette propriété choix n'a pas de supérieure comme confort, élégance et valeur permanente.

2° Les grands magasins en briques à deux étages et propriétés de résidence excellentes, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, cour carrelée, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure 50 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 50 pieds 5 pouces et 5 lignes de large au fond et 78 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, avec une entrée de cour à l'intérieur, avec un passage couvert s'ouvrant sur la rue Jefferson. Près du marché Français, de la Place Jackson, de la Cathédrale et des consuls, dans un voisinage bien payé et pourvu d'excellents locataires de l'ordre de choix d'un des loyers réguliers: le No 154 étant loué jusqu'au 1er octobre 1890 à raison de $402 par an, et le 156, $360 par an. Le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et certitude, on ne peut désirer un meilleur placement.

3° Les deux excellents magasins commerciaux de choix, Nos 172 et 174 rue South Rampart, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue St-Joseph, désignés pour magasins et résidences: le No 174 a un magasin et 3 chambres et le No 172 magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, écurie, une allée, etc., et sont loués chacune à raison de $25 par mois, soit $600 par an pour chaque magasin.

Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 3 pouces de face à la rue South Rampart sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial et près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessibles pour toute espèce d'affaires en détail, ce beau loyer, et on peut être assuré, sont vendus avec une valeur permanente, offrant une rare occasion pour placement [illegible] la première classe.

4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis avec attic et deux bâtisses en fond à deux étages Nos 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (îlet borné par la rue Robertson), desdites deux ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citerne, etc.

Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $240 par an.

5° Trente six (36) lots et portions d'îlets de terre situés au fond du troisième district et placés entre le bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse en un plan dressé par A. G. Rowley et A. C. Jones, experts, annexée à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex notaire, le 21 février 1868 et plus amplement décrit sur une esquisse ou plan dans un acte de vente de la Banque du Sud, passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 20 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour les lier.
Actes de vente pardevant Jos. N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 6 12 19.

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS. Primes sur les risques d'incendie.	$343,080 48	
Primes sur les risques de rivières...	32,191 74	
Primes sur les risques de mer......	4,156 01	
Primes non expirées de 1887.....	31,697 21	$[illegible] 43
Moins, primes non expirées de 1888.....		31,135 25
		$[illegible] 14
A AJOUTER. Escomptes et intérêts	$21,744 35	
Loyers..........	365	$ 22,[illegible] 35
		$[illegible] 29
DÉBOURSÉS. Pertes par l'incendie.....	$112,090 35	
Pertes sur les rivières......	1,612 84	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances......	75,134 84	
Taxes et dépenses.	31,331 09	
Réserve pour pertes non ajustées......	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888......	11,[illegible]	$[illegible],510 39
Profits nets......		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant;

$167,000 Bons consolidés Premium.....	$[illegible]
Argent en banque......	169,[illegible]
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)......	[illegible]
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)...	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle......	1,200 00
Primes en voie de perception.....	43,[illegible]
Total......	$[illegible] 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Rolland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, étant dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct selon leurs connaissances.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. ROLLAND.
Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 163 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
JAMES FAHEY, Notaire.

L'Abeille de la [illegible]

MERCREDI, 18 [illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER [illegible]

Dès le 14 mai 1889, l'arrivée des trains de [illegible]

Pour Mandeville, [illegible]

TOUS LES JOURS [illegible]

Il laissera MADISON[illegible]

Pour Mandeville [illegible]

DIMANCHE et [illegible]
DIMANCHE et [illegible]

Prix du trajet [illegible]

W. G. COY[illegible]
14 avril—

EXPOSITION [illegible] DE P[illegible]

COMPAGNIE [illegible] TRANSAT[illegible]

LA BOURGOGNE, [illegible]
LA GASCOGNE, [illegible]
LA BRETAGNE, [illegible]

[illegible]

LIGNE POUR NEW YORK

Partant Mercredi [illegible]

CHEMINS [illegible]

[illegible] ROU[illegible]

Louisville, New [illegible]

[illegible]

P. R. ROGERS, [illegible]
E. W. HOW, [illegible]
Memphis, Tenn.

[illegible]

W. O. WATSON,

SERVEZ-VOUS du Ch[illegible] détruire les mouches, [illegible]
7 juil—3 m.

FEUILL[illegible]

No 20.

CALOM[illegible]

PAR JEAN [illegible]

—J'étais trop [illegible]
Que vient-elle faire ici [illegible]
—Ne vous [illegible] c'est sans doute une [illegible] l'ambue.

Anna secoua la tête elle était brave; elle [illegible] et alla au [illegible] de Marcilly. La [illegible] craintive comme [illegible] ment, elle s'était tracé [illegible], et forte de son [illegible] sentait résolue à [illegible] lusion blessante.

Mme de Marcilly, [illegible] un peu [illegible] involontairement, devant d'elle et [illegible]
—Ma chère enfant, dit [illegible] de ma belle-sœur, [illegible] pardonner, ma chère, dites-vous aussi votre [illegible] qu'elle [illegible]?

Anna, [illegible] fut brusque [illegible] tentée, elle [illegible].